

*Relations de travail au Parlement—Loi*

On les retrouve présents à nos comités et ce sont eux qui assurent la bonne marche du Parlement. Compte tenu de l'importance de ces fonctions je ne vois pas pourquoi nous devrions les considérer comme des employés de seconde classe et leur concéder un semblant de syndicat comme le propose le C-45.

Mon caucus considère que cette mesure est loin d'être acceptable même s'il est en faveur de la syndicalisation de ces employés. Nous ne nous éterniserons pas à en parler, mais si c'est tout ce que le gouvernement a à offrir, nous nous opposerons à cette mesure, car elle ne respecte tout simplement pas nos obligations. Notre premier ministre (M. Mulroney) connaît bien le domaine des relations de travail puisqu'il a été négociateur, médiateur et conciliateur pendant des années. Il s'est tout d'abord fait connaître du public en tant que conseiller pour la Commission Cliche chargée d'étudier les relations de travail au Québec dans les années 1960. Il devrait donc être le premier à comprendre que la Chambre des communes devrait être considérée, par ses employés et par le public en général, comme un modèle dans le domaine des relations de travail, un modèle de collaboration, de participation et de relations patronales-syndicales harmonieuses qui sont le fruit d'un véritable engagement de la part des intéressés. Certains députés, du côté du gouvernement, sont terrifiés rien qu'à l'idée que les employés des cafétérias pourraient déclencher une grève s'ils étaient régis par la Loi sur les relations de travail du Canada.

**M. Lewis:** C'est une absurdité.

**M. Cassidy:** Pourquoi alors le gouvernement a-t-il contesté la compétence du Conseil canadien des relations de travail tout d'abord devant les tribunaux et maintenant avec le projet de loi C-45? Les employés des Communes ont obtenu leur accréditation conformément à la décision rendue par le Conseil aujourd'hui.

Pourquoi, au nom du ciel, est-il impossible que d'autres questions, qui font actuellement l'objet d'une décision commune entre les syndicats de la Fonction publique et le Conseil du Trésor, soient résolues de la même manière à la Chambre des communes? Il existe un grave problème de classification et de dotation en personnel dans nos services. Et pourtant, aucun organisme indépendant ne surveille les décisions qui sont prises sur ce plan-là. C'est la Commission de la Fonction publique qui s'en charge dans le cas des employés fédéraux. Elle ne le fait pas à la perfection tout le temps, comme l'a signalé la semaine dernière le vérificateur général dans son rapport, mais une personne responsable de l'extérieur et soi-disant impartiale examine ces décisions. Ce ne sera pas le cas pour les personnes qui travaillent au Parlement, selon le projet de loi à l'étude. Pourtant, c'est précisément ce qui a poussé bon nombre de ces employés à signer des cartes et à créer un syndicat.

Je tiens à signaler également qu'il se pose de véritables problèmes sur le plan pratique dans la mesure où ces employés ont été harcelés pour signer, résigner et signer à nouveau leur carte syndicale. Le Conseil canadien des relations du travail a fait des recommandations quant à la composition de l'unité de négociation. Si le gouvernement est déterminé à donner suite à ce projet de loi, il doit au moins indiquer qu'il accepte ces décisions en matière de classification. Un millier d'employés ont signé des cartes syndicales. Le gouvernement doit modifier ce projet pour s'assurer que les cartes signées sous les auspices

du Conseil canadien des relations du travail seront acceptables à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, au lieu d'obliger les employés à signer à nouveau, dans certains cas pour la cinquième fois, en vue de former un syndicat. Nous, parlementaires, devons reconnaître que nous avons mal géré nos affaires, que nous avons été de mauvais employeurs, et que nous n'avons pas fait notre travail. Le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) est présent et je m'adresse à lui parce qu'il a la possibilité de faire preuve d'initiative en l'occurrence.

**M. Hnatyshyn:** C'est ce que je fais.

**M. Cassidy:** Il peut prendre des mesures très positives. Je lui conseille d'accepter la compétence et l'accréditation du CCRT. Au cas contraire, qu'il accepte au moins les décisions prises...

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre!

**Des voix:** Règlement!

● (1730)

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre! Si le député veut poursuivre la discussion, il le fera demain si la Chambre est saisie du projet de loi C-45. Il lui restera six minutes, outre une période de questions et commentaires de dix minutes.

Comme il est 17 h 29, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

### LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est)** propose: Que le projet de loi C-205, tendant à modifier le Code criminel (contrôle des armes à feu), soit lu pour la 2<sup>e</sup> et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, j'interviens à nouveau à la Chambre, afin de joindre ma voix à celle d'autres députés pour demander l'adoption de mesures de réglementation plus strictes des armes à feu au Canada. Je veux qu'il soit difficile d'obtenir des armes à feu et des balles, afin de réduire le nombre de crimes d'agression, surtout les vols à main armée et les meurtres. Nous savons que les Canadiens sont inquiets à ce sujet. Si nous, députés, voulons vraiment prendre cette inquiétude au sérieux, nous agirons, afin de prévenir les meurtres et les vols à main armée, plutôt que de nous contenter d'appliquer des mesures une fois ces crimes commis. Si ce grave problème nous préoccupe vraiment, nous devons concentrer nos efforts sur des mesures préventives; or, une bonne réglementation des armes à feu est l'une des plus efficaces possibles. Même si on assiste depuis quelques années à une baisse du nombre et du pourcentage de meurtres commis avec des armes à feu, le taux est encore très élevé. Il y a encore beaucoup trop de crimes de ce genre.